

Paris, le 31 mars 2015

/ COMMUNIQUE DE PRESSE / COMMUNIQUE DE PRESSE /

Déficits publics: faire chuter l'investissement local est la plus mauvaise solution

L'AMF, soutenue par 16 000 délibérations de communes et d'intercommunalités, a multiplié les alertes sur les conséquences inéluctables de la baisse des dotations sur l'investissement local, la croissance et l'emploi.

Les derniers chiffres du déficit public pour 2014 évalué par l'INSEE à 4% (contre 4,1% l'année dernière) confirment que les investissements des collectivités locales dans leur ensemble connaissent une chute de près de 8%, ce qui est considérable. En 2008, année d'élection, l'investissement n'avait baissé que de 2,8% ; c'est donc une baisse d'une toute autre ampleur qui est enregistrée, confirmant les prévisions des études de l'AMF diffusées lors du Congrès de novembre dernier.

La ponction insoutenable sur les collectivités locales (28 milliards d'ici 2017) à laquelle s'ajoutent l'augmentation mécanique du coût de la fonction publique territoriale décidée unilatéralement par l'État (revalorisation des catégories C, augmentation des taux de cotisations retraite...) et la prolifération de normes nouvelles coûteuses qui s'ajoutent année après année expliquent cette chute qui risque de s'amplifier considérablement en 2015 et dans les années à venir. Aussi se réjouir de la chute de l'investissement local pour contenir d'un point de vue comptable les déficits des autres responsables de la dépense publique est une erreur économique et sociale majeure.

Si l'AMF a toujours dit que les collectivités acceptaient de participer équitablement à la réduction des déficits publics, elle réaffirme l'impérieuse nécessité de réviser le plan triennal de baisse des dotations tant dans son volume que dans son calendrier.

C'est ce message d'urgence que le président et le Bureau exécutif de l'AMF ont porté auprès du Premier ministre le 5 mars dernier. Le groupe de travail Etat-AMF qui va démarrer ses travaux dans les prochains jours pour préparer la prochaine rencontre prévue fin mai devra établir un diagnostic partagé de la situation et étudier toutes les mesures permettant d'y faire face.